

Menuiseries

Les menuiseries extérieures

Les critères de sélection d'une fenêtre sont basés sur :

- le type de vitrage : double vitrage voire triple vitrage pour une isolation thermique et acoustique efficace
- l'épaisseur des profils (pour le bois pouvant aller de 48 mm à 120 mm)
- le coefficient de transmission thermique U_w (U fenêtre) (U_g pour le vitrage)
- le confort acoustique (R_w ; R_{atR})
- la perméabilité à l'Air
- l'étanchéité à l'Eau
- la résistance au Vent
- la résistance mécanique

La RT 2012 va imposer pour la première fois une surface minimale de parois vitrées de 1/6, soit 17% de la surface habitable. Par ailleurs, elle entraîne la nécessité d'utiliser des fenêtres de plus en plus performantes.

Le bois est un matériau aux performances techniques efficaces et dont l'impact environnemental est réduit par rapport aux autres matériaux concurrents : aluminium, PVC.

La résistance au feu des fenêtres bois est la meilleure car elle peut assurer un rôle de pare-flamme d'une demi-heure.

Les menuiseries extérieures doivent être traitées niveau classe 3 au minimum (CF FICHE 4).

L'entretien des fenêtres est nécessaire si le bois est traité ou pour maintenir une esthétique (CF FICHE 5).

En 2009, CERIBOIS (centre technique à Valence) a réalisé pour le compte de Fibois Alsace une plaquette sur les avantages du bois en menuiseries, notamment environnementaux, ainsi qu'une étude complète sur la menuiserie bois. Documents disponibles sur www.fibois-alsace.com

Les garanties

La marque **NF-fenêtres bois** est une certification de produit qui garantit aux consommateurs de nombreux critères techniques : performance Air, Eau et Vent, acoustique et thermique, suivi qualité de la fabrication, etc.

En matière de finitions, à la demande d'un groupe de menuisiers de Rhône-Alpes, CERIBOIS a développé un concept de finition pour menuiseries extérieures : « **NABOCO, le bois en couleur au fil du temps** » qui respecte l'environnement. Ce concept apporte une garantie de 10 ans avec un contrat d'assurance.

www.naboco.fr

Le label **Acotherm** garantit la performance thermique et acoustique de la fenêtre selon une classification AC1 à AC4 (affaiblissement acoustique) et TH1 à TH11 (classement thermique). L'indice le plus élevé est le plus performant.

La marque **faCE** (fabrication artisanale conforme aux exigences) est collective et regroupe les artisans qui fabriquent des fenêtres conformes au marquage CE selon les exigences de la norme NF 14351-1.

La **charte Menuiseries 21** impose d'indiquer les performances de la menuiserie à l'Air, l'Eau et le Vent, l'acoustique et la thermique, le tout associé à une démarche de développement durable et de progrès.